



78^e CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

7|8 AVRIL
2018 AUBERVILLIERS



BUREAU NATIONAL DES ADHÉSIONS

Du Congrès de Poitiers à celui d'Aubervilliers, le Bureau National des Adhésions (BNA) a connu deux présidences successives.

Suite au Congrès de Poitiers et au BNA d'installation (15/07/2015), Mao PENINOÛ, seul candidat, est élu Président du BNA, entamant d'emblée une démarche d'animation collective du BNA, dans l'esprit du travail engagé par ses prédécesseurs, Pascale BOISTARD et Sébastien PODEVYN.

La première décision de la mandature sera l'adoption d'un Règlement intérieur du BNA et l'élection d'un Bureau, représentatif de l'équilibre des motions. En outre, il a été demandé à chaque BFA d'adopter un Règlement intérieur fédéral conforme aux termes du RI du BNA.

Outre ses missions classiques (supervision des créations, regroupements et dissolutions de sections, validation de nouvelles organisations territoriales de sections, validation du corps électoral pour chaque vote interne, traitement des demandes de réintégration), le BNA a été régulièrement sollicité pour arbitrer différents contentieux relatifs à la composition des corps électoraux à l'occasion de désignations internes, en particulier celles concernant les élections législatives de 2017.

La réforme des Statuts et la suppression de l'obligation de présentation des nouveaux adhérents en AG de section, font alors des BFA et du BNA, les seules instances de régulation, les obligeant à une vigilance accrue dans l'exercice de surveillance et de régulation du corps électoral du Parti.

À cet égard, le BNA a été régulièrement amené à rappeler les règles applicables aux mouvements d'adhésions collectives, celles relatives aux modalités d'enregistrement des adhésions « papier » ou les critères fixant le champ d'application des dérogations dans les cas d'adhésions hors de la localité d'inscription sur les listes électorales ou de résidence principale.

Sous la présidence de Mao PENINOÛ, le BNA s'est réuni à 9 reprises (dernière réunion : 16 novembre 2016).

Le 20 janvier 2017, Mao PENINOÛ informait le Premier secrétaire du Parti de sa décision de rejoindre la campagne présidentielle d'Emmanuel MACRON et démissionnait de la présidence du BNA.

Ce n'est qu'après de longs mois d'incertitude, liés à une situation politique confuse consécutive aux élections présidentielle et législatives, que le BNA se réunissait à nouveau, le 11 septembre 2017, portant à sa présidence Philippe-Xavier BONNEFOY, qui fut déjà le premier Président du BNA à sa création, qui était élu face à Jean-Alain STEINFELD.

Tenant immédiatement compte du contexte politique nouveau, Philippe-Xavier BONNEFOY associait étroitement Jean-Alain STEINFELD à toutes les initiatives du BNA, officialisant de fait un statut de 1er Vice-président du BNA, situation inédite jusqu'alors.

Sous cette présidence conjointe, le BNA se réunira à 5 reprises, poursuivant le travail entrepris. Il a notamment procédé, comme chaque année, à la « mise en démission d'office » des adhérents accusant plus de deux années de retard de cotisations, conformément à l'article 2.1.1.4.2 des Statuts du Parti (étaient concernés en 2017, tous les adhérents dont la dernière année de cotisations versées était 2014).

Philippe-Xavier BONNEFOY a été étroitement associé aux travaux de la Commission « Statuts », présidée par François LAMY, mise en place dans la perspective du Congrès d'Aubervilliers. Parmi les propositions de la Commission, seul un point a fait débat au sein du BNA : celui portant sur la mise à jour de la seule cotisation 2018 le jour du vote pour les adhérents actuels et les anciens adhérents membres du Parti (à partir de 2015), pour pouvoir participer aux différents votes du Congrès d'Aubervilliers.

Le BNA s'est prononcé majoritairement contre cette disposition qui sera néanmoins validée par le Conseil national du 9 décembre 2017.

À l'occasion de sa réunion du 26 janvier 2018, le BNA a adopté un calendrier fixant les différentes étapes d'élaboration du corps électoral pour l'ensemble du processus du Congrès d'Aubervilliers.

Ainsi, chaque BFA a procédé aux vérifications et à la validation des listes électorales, conformément à nos règles statutaires et aux différentes circulaires nationales adressées aux fédérations. Afin que ce travail puisse se réaliser en toute transparence, le BNA décidait que si un texte d'orientation validé par le Conseil national du 27 janvier 2018 n'était pas représenté au sein d'un BFA, ce texte d'orientation pouvait disposer d'un observateur au sein du BFA.

C'est dans un contexte politique connu et complexe (constitution en partis politiques de « La République en Marche » et de « Génération.s »), que les fédérations et les BFA ont dû prendre en compte les mouvements d'adhérents qui ont délibérément choisi de rejoindre l'un ou l'autre de ces partis, voire la « France insoumise », pour valider leur corps électoral pour les votes du Congrès d'Aubervilliers.

Le BNA, réuni le 2 mars 2018, a pris acte des décisions des BFA et, après avoir tranché les derniers cas litigieux, a validé le corps électoral pour l'ensemble du Parti.